

Le Mot du Président

A l'approche de cette saison estivale qui s'annonce encore très riche en activités et en événements sur notre Communauté de Communes, il me tient à cœur de vous rendre compte brièvement de l'action intercommunale par l'intermédiaire de ce bulletin d'informations. Au cours de cette 1^{re} année de mandat, il ne vous a pas échappé que la Communauté de Communes était au cœur de réflexions déterminantes pour l'avenir de son territoire et de ses 19 communes. Certains sujets ont même fait l'objet de débats passionnés, tel le projet d'aménagement d'un stade nordique sportif et de loisirs. Trois sites étaient en effet étudiés pour l'implantation de cet équipement : Métabief (Bois du Roi), Les Hôpitaux-Vieux (La Seigne) et Les Fourgs (La Coupe).

Après avoir recueilli l'avis des partenaires, pesé les avantages et inconvénients de chaque site, le Conseil de Communauté a voté majoritairement pour le site de La Seigne aux Hôpitaux-Vieux, lequel recevra un sérieux lifting afin de répondre aux enjeux sportifs et touristiques préconisés par la filière nordique. Le projet de salle polyvalente communautaire, en réflexion depuis de nombreuses années devrait finalement se décliner en deux équipements : l'un à destination socio-culturelle sur le secteur des lacs et l'autre à destination sportive et touristique sur le secteur du Mont-d'Or. Tout comme le projet de développement des activités nautiques autour des lacs, les études d'opportunité et de faisabilité ont été réalisées ; les élus disposent désormais des éléments nécessaires pour donner des orientations et prendre des décisions. En parallèle, un contrat de développement touristique sera élaboré avec le concours du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil Général du Doubs et du Commissariat à l'Aménagement du Massif Jurassien, intégrant l'ensemble des projets sur notre territoire et apportant une meilleure

lisibilité en matière de financements à court, moyen et long termes. Ce travail constitue par ailleurs une excellente opportunité de fédérer les différents acteurs autour d'une stratégie de développement touristique cohérente et durable du territoire, à partir d'un diagnostic et d'objectifs partagés. Enfin, l'animation de notre territoire au sens large et notamment le maintien des services publics nécessite la mutualisation de nos moyens et de nos énergies dans un même esprit communautaire. Si «l'union fait la force», nous ne pourrions répondre aux problématiques rencontrées en milieu rural par la simple addition des volontés et des intérêts locaux. Telle est ma vision pour une attractivité renforcée, un aménagement durable et équilibré de notre territoire intercommunal.

Michel MOREL

Président de la Communauté de Communes
du Mont-d'Or et des Deux Lacs



Remise du chèque par le président pour le fauteuil tout terrain à L'association Apach' Evasion le 22 janvier 2009

Edito

Dans ce nouveau bulletin de notre Communauté de Communes, vous trouverez des informations qui touchent directement notre quotidien. En effet, des sujets très divers y sont abordés concernant les différents projets comme les salles polyvalentes ou le Parc Naturel Régional, mais aussi le traitement des déchets ou bien encore un article traitant de l'assainissement. L'objectif étant de traiter un maximum de sujets, vous aurez des informations pratiques vous permettant en un clin d'œil de connaître les heures d'ouverture du complexe nautique ou bien de la maison

de la réserve, vous aurez également à lire un article complet sur nos écoles et sur la difficile gestion des bus scolaires dans les années à venir. Chaque article reste une invitation à connaître toujours plus et mieux les différentes compétences de notre Communauté de Communes, ses orientations et les améliorations à y apporter pour que notre quotidien en soit facilité.

Bonne lecture à tous.

Didier Hernandez

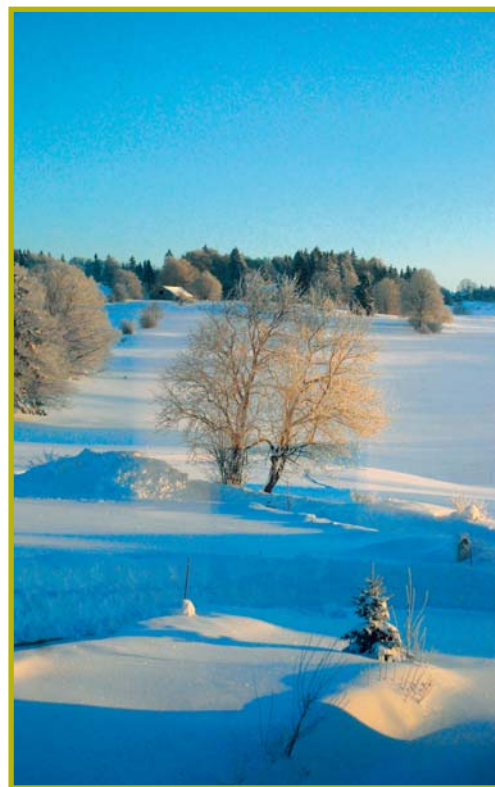
Président de la Commission Communication

Tourisme Hivernal : UNE BONNE SAISON

Après une saison d'hiver bien enneigée, l'heure du bilan a sonné. Nous pouvons constater que de plus en plus de clients vont sur Internet pour préparer leur séjour et qu'il existe une bonne communication sur place chez les prestataires. Le taux de remplissage affiche une hausse et c'est le plus fort taux enregistré depuis 2002. Tous les secteurs de la Communauté de Communes étaient complets pour la semaine du nouvel an, grâce à un très bon enneigement. Les touristes les plus nombreux viennent de la région Ile de France, puis de la Bourgogne, du Nord Pas de Calais, de Rhône Alpes, d'Alsace et de Picardie. D'après une enquête de l'organisme «Haut-Doubs Nordique» auprès des touristes, ceux-ci apprécient notre région pour ses paysages et sa nature préservée. Ils "papillonnent" d'une activité à l'autre, notre Communauté de Communes offrant une bonne diversité d'activités (ski de fond, raquettes, ski alpin, balades



en chiens de traîneaux, sorties en calèches, visites culturelles...). Il ressort de cette étude que les personnes apprécient l'authenticité des sites, le bon accueil mais nos prestations peuvent encore être améliorées. Le bâtiment de la Coupe aux Fourgs, inauguré cet hiver 2008, a été très apprécié par les sportifs et les familles venues découvrir les joies de la glisse. Des clubs de ski s'y sont rendus régulièrement



ainsi que des écoles profitant notamment de la mise à disposition de la salle hors sac et de la proximité des pistes. En souhaitant que nous ayons un "vrai" été comme nous avons eu un "vrai" hiver afin que nos visiteurs apprécient le Haut-Doubs à sa juste valeur.

**Bon été
à tous.**

Station Verte : un label à l'image de notre Communauté de Communes



Le label national Station Verte valorisant une Destination Nature a été attribué le 4 mars dernier à la commune de Malbuisson. C'est la seconde Destination Nature labellisée du Doubs, après Morteau, et la 12^e de Franche-Comté. L'association Station Verte a reconnu la tradition touristique de Malbuisson, qui a fait, depuis plus d'un siècle, de ce village une étape remarquable de notre région. Les membres de la commission nationale de classement ont retenu en particulier l'accessibilité aux activités nature et nautiques autour du lac, la présence de nombreux établissements hôteliers et de restauration, l'environnement et la beauté des lieux et la volonté de l'Office du Tourisme, de la Communauté de Communes et de la

Municipalité de développer un tourisme «vert». Ce label reconnaît Malbuisson mais par là aussi toute notre communauté pour son approche d'un tourisme vert et tourné vers la nature. L'association Station Verte permettra d'apporter un support supplémentaire pour développer la qualité des activités et des services offerts, en travaillant notamment à l'obtention de la marque Qualité Tourisme™ initiée par l'Etat pour garantir et promouvoir l'offre touristique française ainsi que d'autres projets en faveur de la qualité du site et du tourisme, comme la réduction de la dépendance énergétique, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti (villas historiques, fontaines, sources) et environnemental (panoramas, zones boisées) ainsi que les nombreux projets communautaires comme celui de la promotion de la randonnée. Ils viendront alors renforcer la protection et la mise en

Du nouveau pour le projet de salle polyvalente communautaire

Dans le cadre de son projet de réalisation d'une salle polyvalente visant à répondre aux besoins en termes d'animations et d'événements sportifs, culturels et de loisirs à l'échelle intercommunale, la Communauté de Communes a confié une étude de faisabilité au Bureau d'études IPK Conseil en octobre 2008. Les résultats ont été présentés aux délégués le 20 janvier 2009 pour la 1ère phase puis le 18 mai 2009 pour le rapport final. A partir de l'examen du contexte local, de l'analyse des besoins sur le territoire et compte tenu des projets en cours, le cabinet IPK Conseil propose la réalisation de 2 équipements complémentaires :

- un complexe d'animation socio-culturel, en réalisant une extension de la salle actuellement en construction à Labergement Sainte-Marie, qui répondrait essentiellement aux besoins de la vie associative locale pour des spectacles et diverses manifestations socioculturelles.
- un centre d'animation sportif et de loisirs sur le secteur de la station Métabief Mont d'Or qui répondrait aux besoins des associations sportives et s'inscrirait dans une logique d'économie

touristique. A ce titre, un partenariat public privé pourrait être envisagé afin de renforcer l'attractivité de l'équipement et de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement. Ces deux complexes, l'un destiné aux manifestations socio-culturelles locales, et l'autre aux activités sportives, touristiques et événementielles, répondraient ainsi aux différents besoins exprimés et à la nécessité d'infrastructures fonctionnelles tout en assurant un certain équilibre territorial. Aussi du point de vue financier, cette solution permettrait à la Communauté de Communes de réaliser deux équipements pour le prix d'un seul en mutualisant l'investissement avec des partenaires publics et privés. Le Conseil de Communauté a validé le principe de l'extension de la salle de Labergement Sainte-Marie lors de l'assemblée du 31 mars 2009 et engagé les négociations avec la commune concernant les modalités de financement. La salle principale d'une capacité d'accueil de 500 personnes et comprenant une scène de 70 m² entièrement équipée sera particulièrement bien adaptée pour

l'organisation de spectacles (concerts, théâtre...) et de manifestations socio-culturelles diverses (lotos, conférences, soirées...). 10 à 15 manifestations d'intérêt communautaire y seraient organisées chaque année et utilisée par la commune le reste du temps. Le Complexe d'animation de Labergement reste donc sous la maîtrise d'ouvrage de la commune mais recevra un soutien financier de la Communauté par l'intermédiaire d'un fond de concours, compte tenu de son rayonnement intercommunal et de sa spécificité sur le territoire. Concernant le centre d'animation sportif et de loisirs sur le secteur de la station Métabief Mont d'Or, est proposé un gymnase polyvalent et modulable pour pouvoir accueillir de grandes manifestations dont la programmation devra être affinée par la suite. Cette étude de faisabilité constitue donc une excellente base de travail et fera l'objet d'un examen approfondi par les élus de la Communauté afin de préciser les caractéristiques techniques et fonctionnelles de cet équipement au service des habitants et de l'économie touristique locale.

valeur de l'environnement ainsi que l'attractivité touristique de notre communauté en bénéficiant à nos trois pôles, Les Fourgs, Malbuisson et Métabief. Le site Internet des Stations Vertes (www.stationverte.com) contient désormais une page spécialement dédiée à Malbuisson. On y retrouvera toutes les activités Loisirs et Nature, les événements ainsi que les établissements hôteliers et autres solutions d'hébergements sur et autour du village et de la communauté.



Centre Nautique de Malbuisson

Plus communément appelée «la piscine de Malbuisson», le centre nautique ouvre ses portes en continu à partir du 4 juillet au 30 août 2009. Les horaires d'ouverture sont communiqués dans ce numéro 13 de la Haute Comté, dans la rubrique infos pratiques. Lieu de détente exceptionnel, doté d'une vue apaisante et magnifique, en surplomb sur le lac St-Point, il comporte 4 bassins, un toboggan, un snack bar, un espace réservé aux bébés-nageurs, offrant la possibilité d'apprendre à nager, de pratiquer l'aquagym, de se perfectionner ou tout simplement de se détendre agréablement... Venez découvrir ou redécouvrir cette infrastructure unique par la qualité de son emplacement. Le syndicat gestionnaire de cette structure a décidé de réduire le prix des entrées, notamment pour les jeunes de moins de 18 ans. (1,50 € pour les habitants de la CCMO2L et CCL). Alors n'hésitez plus, profitez-en, jetez-vous à l'eau !!!



Les plages des lacs Saint-Point et de Remoray

Le Syndicat Mixte des 2 Lacs a, lors de sa dernière réunion, décidé de ne plus surveiller toutes les plages des lacs St-Point et de Remoray. Déjà en 2008, sur les 16 surveillants de plage nécessaires pour sécuriser les 6 baignades, 6 seulement avaient été trouvés. La mise en place de plages surveillées (un jour sur deux l'année dernière) ne nous a pas satisfaits. En 2009, le Syndicat s'est engagé à financer les trois-quarts de la formation des BNSSA, c'est à dire 300 € sur 400 € dans la mesure

où les candidats acceptaient de surveiller nos plages pour l'année en cours. Malgré cela, le problème de recrutement est récurrent. Le choix a donc été fait de ne surveiller que deux, voire trois plages selon le personnel disponible. Les plages de Labergement-Sainte-Marie et Les Grangettes seront donc surveillées en priorité cet été selon les horaires affichés sur les plages. La plage d'Oye-et-Pallet le sera également si le personnel recruté est suffisant.

Le pass-nautique

Cette année sera marquée par la mise en place d'un pass-nautique. La réflexion conjointe des associations de voile, aviron et kayak, mais aussi du centre nautique et de l'Office de Tourisme ont permis la mise en place d'un produit innovant, attirant pour le public et peu onéreux quant aux prestations proposées. En effet, des entrées piscine, une initiation à l'aviron, au kayak, à la voile, une promenade sur le lac etc.... sont proposés dans ce PASS, à un prix modéré.

Pour des informations et réservations :

Office de Tourisme de Malbuisson
03 81 69 31 21

Montagnes du Jura
Aventure

Nouveauté
Pass Nautique Lac Saint Point - été 2009

Découvrez 6 activités nautiques pour seulement 40 €

- 1 heure d'initiation à l'aviron
- 1 balade en bateau collectif (1 heure de navigation)
- 1 heure de cours de catamaran (accessible à partir de 12 ans) ou 2 heures de location de catamaran ou planche à voile (sous réserve d'un niveau d'autonomie)
- Location d'un canoë pour 1 heure
- Une entrée journée au complexe nautique de Malbuisson
- Location d'une embarcation à pédales pour 1 heure

Métabief
Malbuisson - Les Forges

DES MONTAGNES ET DE LA VIE

Initiation à l'informatique et à l'Internet

Depuis le début de cette formation en décembre 2007, plus de 75 habitants de notre Communauté de Communes ont pu bénéficier de ces 6 séances de 2 heures d'informatique qui leur ont permis d'apprendre les bases de l'informatique et la navigation sur Internet. Cette formation se déroule le soir à l'école de Métabief ; elle est destinée à toute personne n'ayant aucune connaissance en informatique ou ayant appris en autodidacte. Ces séances sont ouvertes à toute personne âgée de 18 ans et plus (sans limite d'âge) domiciliée à l'année sur le territoire de la Communauté.

Ces cours connaissent un tel succès qu'il n'y a plus de places disponibles avant le mois de septembre 2009. Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous pour cette nouvelle rentrée scolaire... La communauté finançant une partie du coût de la formation, le prix par participant est de 30 € pour les 12 heures d'informatique.

**Pour vous inscrire appeler le :
03 81 49 44 78**

La communication sur notre Communauté de Communes

Lors d'un article paru dans la Presse, au mois d'avril 2009, on a reconnu à notre Communauté de Communes, le mérite d'avoir un site Internet complet, clair et performant comparé aux différents sites des autres Communautés de Communes du Haut-Doubs. Cette volonté s'affiche par une remise à jour continue du site au fur et à mesure que de nouvelles informations arrivent de la Communauté de Communes ou des communes elles-mêmes. En effet sur le site www.hautecomte.com, vous trouverez des informations diverses en cliquant directement sur la commune qui vous intéresse, des précisions sur le budget de notre communauté, des comptes rendus de réunions etc... Notre Communauté de Communes, représentant 19 communes, a fait le choix, voilà plusieurs années, de confier à un prestataire privé,

en l'occurrence Madame Emmanuelle Dumont, le soin de réaliser des mises à jour quasi quotidiennes du site. En effet, recevant les diverses informations des communes et de la Communauté de Communes, ce prestataire met en ligne et propose à chacun de prendre connaissance, non seulement de l'actualité mais également des différentes manifestations qui vont se dérouler dans la semaine. Selon cet article, 7500 consultations par mois sur le site sont enregistrées, ce qui dénote un véritable besoin, et une volonté de s'informer, Alors, allez jeter un œil sur votre site !

www.hautecomte.com

L'assainissement sur la CCM02L

Par arrêté du 21 juin 1999, la Communauté du Mont-d'Or et des Deux Lacs s'est dotée au 1^{er} janvier 2000 de la compétence assainissement en complément des compétences obligatoires. Le cadre choisi pour l'exercice de la compétence comprend l'ensemble des activités liées à l'assainissement soit : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que le transport et le rejet dans le milieu naturel des eaux pluviales. Les réseaux de collecte et de transport représentent 240 km. Le traitement des effluents domestiques est effectué par le biais de 3 stations d'épuration situées à JOUGNE, MÉTABIEF et LES LONGEVILLES-MONT D'OR. Les eaux usées des agglomérations riveraines du lac Saint-Point sont traitées à la station de DOUBS par le biais d'un collecteur complexe muni de 9 postes de refoulement. L'entretien du réseau est financièrement assuré par des taxes mais aussi par des aides accordées par le Conseil général, l'agence de l'eau Rhône - Méditerranée - Corse et les services de l'Etat.

Résumé des travaux en cours et de leur coût :

MÉTABIEF - Création d'un bassin d'assainissement tampon de 1500 m³ - un réseau en fonte de diamètre 80 pour les eaux usées des HÔPITAUX-NEUFS jusqu'à la STEP.

MÉTABIEF - Un réseau en fonte de 80 de diamètre pour les eaux pluviales en rejet dans le Bief Rouge, le tout pour un budget de 4 400 000 € sur 2009 et 2010, financé à 80 % par le CONSEIL GENERAL

REMORAY-BOUJEONS - Assainissement collectif de BOUJEONS et raccordement au réseau, budget de 1 100 000 € sur 2009 financé à 48% par le CONSEIL GENERAL

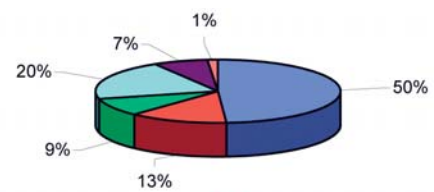
MÉTABIEF - Réhabilitation de la STEP pour 450 000 €

Pour l'avenir, une grosse réflexion est en cours au niveau du collecteur du tour du lac ainsi que ses postes de refoulement. Travaux possibles en 2010.



Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	3 550 210 €
Dotations et participations	950 899 €
Produits et services	661 027 €
Excédent antérieur reporté	1 476 936 €
Subvention d'équilibre du budget général	526 577 €
Amortissement des subventions	97 538 €



Fonctionnement de la Communauté de Communes du Mont d'Or

1/ Dans chaque **commune**, on élit au début de chaque mandat :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué titulaire par tranche ou fraction de 500 habitants
- autant de délégués suppléants que de délégués titulaires
- à la première assemblée générale, les délégués élisent au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours :
le président, 6 vice-présidents

2/ **Chaque commune nomme un délégué pour siéger à 1 des 6 commissions, elles-mêmes compétences choisies de la CC.**

COMMISSIONS - 1 délégué élu par commune

Développement et Tourisme	Débattent des orientations à donner dans leur domaine de compétences. Mettent à l'ordre du jour du bureau des propositions d'amélioration dans leurs domaines respectifs.
Economie - Emploi - Zone d'activités - Cadre de vie - Habitat	
Assainissement	
Communication	
Ecole Sports Jeunesse - Affaires Culturelles	
Elimination Déchets - Environnement	
Commission Appel d'offres (4 délégués) : <ul style="list-style-type: none"> ● ouverture des plis ● avis sur l'attribution des marchés 	
Comité de pilotage Pôle Associatif (9 délégués) : <ul style="list-style-type: none"> ● orientations pour le développement du pôle associatif ● avis sur l'attribution des subventions 	

3/ **BUREAU** - 19 membres (1 élu par commune)

Le président

Il prépare et met en œuvre les décisions du Conseil de Communauté avec l'aide du personnel employé par la CC.

et

6 vice-présidents + 12 membres

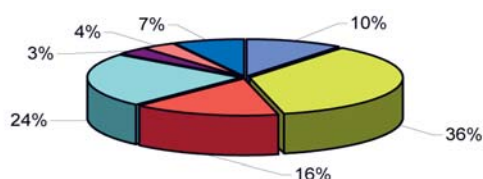
- Présente et réfléchit sur les dossiers
- Etudie les propositions des commissions
- Donne un avis sur les décisions à prendre en AG

4/ CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - tous les délégués titulaires ou suppléants

- discutent des projets et prennent les décisions par délibérations (vote)

Dépenses de fonctionnement



■ Subventions, participations	■ Charges à caractère général
■ Frais de personnel	■ Autres charges de gestion courante
■ Intérêt de la dette	■ Virement à section d'investissement
■ Dotation aux amortissements	

Subventions, participations	630 497 €
Charges à caractère général	2 219 748 €
Frais de personnel	958 844 €
Autres charges de gestion courante	1 448 852 €
Intérêt de la dette	204 450 €
Virement à section d'investissement	230 647 €
Dotation aux amortissements	453 609 €

et des Deux Lacs

PERSONNEL

Aide à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du Conseil de Communauté

Services administratifs

Jacques PATOZ
Secrétaire Général

- comptabilité
- délibérations
- affaires générales

Annie DUBIN
Accueil

- Standard
- Secrétariat

Marie BLONDEAU
Secrétaire

- redevance assainissement
- redevance spéciale ordures ménagères

Sébastien DONZELOT
Responsable domaine skiable fond et complexe nautique

- Recrutement et gestion personnel saisonnier
 - gestion des infrastructures
- organisation sécurité / secours (pistes de fond et plages)

Vincent FLEUROT
Agent de développement

- accompagnement et développement de la vie associative (pôle associatif)
 - projets d'équipements (stade nordique, salle polyvalente...)

Corinne DEBORDEAUX
Coordinatrice Contrat Educatif Local

- organisation des stages
- suivi administratif et financier du Contrat Educatif Local

Services Techniques

Anthony MESSIKA
Responsable du service technique
Assainissement, Elimination des déchets

Eve-Lyne NICOLIER
Adjointe au responsable
du service technique, Elimination des déchets
Assainissement

Patricia LENOIR
Secrétaire technique, marchés,
renseignements d'urbanisme
facturation déchetterie, artisans, prestataires

Laurence REGAZZONI
Secrétaire technique, marchés,
taxe de branchement, taxe de séjour

Jean-François DUFRENOY
Responsable de déchetterie

Marc COLAS
Agent de déchetterie

Service

ATSEM : 17
Adjoints techniques : 7
(entretien et accompagnement scolaire)

Nos écoles

Quels sont les moyens pour bien faire remonter les informations, demandes ou besoins des enseignants vers la Communauté de Communes et inversement ?

Créée en 2000, la Communauté de Communes du Mont-d'Or et des Deux Lacs a pris dès le départ la compétence fonctionnement des «écoles» ; les dépenses concernaient uniquement, à l'époque, les frais de fonctionnement : personnel, assurances, chauffage, fournitures, téléphone, maintenance, Internet, etc.

Depuis 2008, cette compétence a évolué à la demande des services de l'Etat pour prendre en charge la compétence du service des écoles. C'est-à-dire la prise en charge des dépenses d'investissement, hors bâtiments et cours de récréations, soit le matériel informatique, les mobiliers etc. plus les dépenses de fonctionnement du service hors bâtiments. Les coûts de fonctionnement des bâtiments n'entrant pas dans son champ de compétence, la Communauté a décidé de mettre en place depuis 2007 un fonds de concours qui

sert à rembourser à concurrence de 50%, (pourcentage maximum autorisé par la loi), les sommes engagées par les communes.

Vice-Président de la commission Ecole depuis la précédente mandature, Daniel Pasquier envoie au moment de la rentrée scolaire une note d'information à chaque directeur/trice d'école : note qui rappelle tout ce que la Communauté de Communes prend à sa charge, tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement. Sur cette note figure également la procédure à adopter lorsqu'un besoin de matériel se fait sentir. Cette information est utile tout au long de l'année, il faut donc la garder précieusement et ne pas hésiter à la relire.

Ce tableau permettra de comprendre le fonctionnement de la commission école :

LES DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS	ROLE ET FONCTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
<p style="text-align: center;">LE CONSEIL D'ÉCOLE</p> <p>L'équipe enseignante, Le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) et Les ATSEM Le maire et/ou les conseillers municipaux, parmi eux les délégués à la commission école.</p>	<p>Les maires et délégués présents au Conseil d'Ecole écoutent les doléances des enseignants, répondent à leurs questions et font le lien avec la commission «école» de la CCMO2L, en ce qui concerne le fonctionnement des écoles et gèrent les problèmes liés à l'investissement en direct pour ce qui est des bâtiments.</p>
<p style="text-align: center;">LA COMMISSION ÉCOLE</p> <p>Le vice- président : M. Pasquier Les délégués de chaque commune : soit 19 personnes.</p>	<p>Chaque délégué fait part des demandes, des besoins ou questions abordées lors des conseils d'école. La commission gère les demandes émanant soit des parents d'élève, des communes, des écoles soit du personnel, et élabore divers projets.</p>

Actualités école

Parc informatique

Suite à l'étude de M. Chapuis sur le parc informatique des écoles de la communauté, l'assemblée générale a voté pour le renouvellement de l'ensemble du matériel, qui s'effec-

tuera sur 2 années et qui débutera en 2010 car la date de dépôt des dossiers de demande de subvention était dépassée pour cette année. Les demandes de subvention sont en cours et le devis estimatif s'élève à 100 000 €.

Remise en cause du transport scolaire du midi par le Conseil Général



Une information inquiétante a été portée lundi 20 avril courant à la connaissance des élus par le Conseil Général, à savoir qu'il ne prendrait plus intégralement en charge le ramassage scolaire du

midi dans un futur proche, rentrée 2010, pour les collectivités équipées de cantines ou de centres périscolaires, sans tenir compte de la capacité d'accueil de ces structures qui aujourd'hui ne sont pas adaptées pour des effectifs importants. Ce désengagement s'appliquera à l'ensemble des collectivités équipées ou non de structure d'accueil à partir de 2013.

Le transport méridien n'est pas une obligation du Conseil Général et d'après les informations qui nous ont été transmises, il coûterait environ 500 000 €/an au département. Seuls les trajets écoles-cantines ou CLSH seront maintenus et financés par le Conseil Général.



Trois hypothèses se profilent à l'horizon :

- La première consiste à faire changer la position du Conseil Général ? A étudier !
- La seconde serait de refuser la prise en charge financière du coût qui nous sera facturée, ce qui impliquerait que les parents devraient aller rechercher à midi les enfants qui ne mangent pas dans les structures et les ramener à 13 h. 30.

Ce désengagement pose un grave problème de service public dans nos campagnes qui se voient privées peu à peu de leurs services de proximité (suppression de la Poste, réduction des participations de la CAF pour les

centres de loisirs sans hébergement et maintenant, réduction des aides pour le transport scolaire méridien).

Les jeunes couples sont venus construire à la campagne, travaillent à l'extérieur, ont des enfants, une gardienne, ce service existant depuis toujours, tel un avantage acquis, permettait de vivre sereinement dans nos petites communes rurales.

Avec ce nouveau système, nous courons tout droit à la désertification des campagnes car les problèmes seront insurmontables pour certains, qui travaillant les deux à l'extérieur, sans souci de garde, et vont devoir jongler avec des paramètres improbables. Et que dire des transports en commun qui vont céder la place à des hordes de parents qui viendront chercher leurs enfants, avec l'insécurité et les problèmes de pollution que cela va générer, où est le progrès dans cette mesure ?!

Il y a peut-être des mesures à prendre pour faire des économies, mais pas en supprimant les transports scolaires. Nous nous sommes battus pour obtenir cette commodité, faudra-t-il choisir et se battre pour la supprimer et garder le bus ? Est-ce seulement possible ? (!)

- La troisième hypothèse consiste en la prise en charge du transport méridien par la Communauté de Communes. Le Conseil Général propose une participation de la communauté de :

50% pour l'année scolaire 2010/2011,
75% pour l'année scolaire 2011/2012
100% à partir de 2013.

Alors que ce dispositif fonctionnait à merveille, voici que le Conseil Général vient perturber la bonne marche des écoles rurales, en provoquant un séisme dans les finances, car il faut savoir qu'il va en coûter annuellement à compter de 2013 près de 45 000 € à la CC si cette mesure devait être adoptée. Cette somme, si elle est définitive, représente 9% du coût total estimé du service départemental et serait imputée à 10 000 habitants. Nous ne pensons pas que cela soit équitable car nous ne verrons pas pour autant baisser nos taxes départementales.

En conclusion, il nous faut contacter les élus départementaux afin qu'ils reviennent sur une position injuste et inéquitable à nos yeux.

Le traitement des déchets

Notre société de consommation génère de plus en plus de produits et matériaux qui, après utilisation, doivent être conditionnés ou éliminés.

Une prise de conscience s'impose :

- **Sur le plan social**, en dépit des appréhensions les plus pessimistes, la collecte sélective est un succès grâce à la participation active des consommateurs.
- **Sur le plan politique**, l'environnement étant un des défis majeurs de notre époque, le système, les hommes doivent faire des choix déterminants et visibles où le consommateur peut être actif, acteur et partenaire.
- **Sur le plan économique**, car les traitements sont coûteux (collecte, incinération, stockage).
- **Sur le plan environnemental**, devant une pollution organique et visuelle.

Des actions doivent être entreprises pour améliorer et même réduire les coûts engendrés par le traitement de nos déchets. Des réponses peuvent être apportées, selon **la règle des 3 R**.

RÉDUIRE Ne pas produire certains déchets. Les réduire à la source reste la meilleure solution pour diminuer leur volume et ainsi économiser les matières premières (bois, pétrole, charbon et eau).

RÉUTILISER Réutiliser ou réemployer. Réparer les objets, leur donner une nouvelle place, c'est prolonger la vie de ces objets qui restent dans leur fonction initiale.

RECYCLER Recycler, c'est réutiliser la matière du produit recyclé pour fabriquer de nouveaux objets remis sur le marché : le déchet devient une ressource. Mais par rapport à la réduction et à la réutilisation, le recyclage nécessite souvent l'utilisation d'énergie pour le transport

Le pôle associatif

Fête des Associations

Afin de faire connaître leurs activités au grand public et de renforcer les liens entre les dirigeants d'associations, le Pôle Associatif Communautaire a lancé en 2007, une grande fête des associations.

Après une version « intervillageoise », puis une version « un seul lieu mais extérieur aux villages », la version 2009 sera « plus près de vous, en plein cœur d'un village ». La fête se déroulera **le samedi 29 août, durant l'après-midi et la soirée**, en plein centre du village d'Oye-et-Pallet.

Vous voulez participer ?

Alors prenez contact avec

Vincent Fleurot, au 03 81 49 29 33

Chapiteaux et podium

Le Pôle Associatif, aidé par la Communauté de Communes du Mont-d'Or et des Deux Lacs, a fait son premier gros investissement.

Deux chapiteaux (5X12 m) et une remorque transformable en podium (15m²) ont été achetés pour être mis à disposition des associations membres du Pôle. La mutualisation des moyens était un des objectifs premiers de notre Pôle Associatif, et cet achat en est la première étape.

Les associations intéressées devront déléguer au moins une personne qui suivra une formation « montage / démontage » : la prochaine aura lieu dans la 2^e quinzaine de juin.

Vous pouvez retrouver les conditions de réservation, sur le site Internet, dans la rubrique « Pôle Associatif ».



et la transformation.

La vigilance de chacun devrait permettre de réduire les effets néfastes du traitement des déchets aussi bien du point de vue économique qu'écologique. C'est le premier domaine où le consommateur doit se montrer **actif et citoyen**.

Quelques rappels des règlements concernant la déchetterie située à La Fuvelle :

Le respect des horaires (information sur le site Internet) : des heures de fermeture sont nécessaires pour que puissent être assurées la maintenance et la propreté du site.

La vignette doit être **collée** sur le pare-brise du véhicule.

Le respect de la quantité pour une bonne gestion des bennes, **1 m³/jour**.



Sources : Documentation Communauté de Communes, Ekopédia et rapport du Sénat 1999

Projet de territoire... Le PNR

Le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Jura portait sur 96 communes en 1998 puis sur 104 en 2007 (plus 6 communes associées). Le nouveau périmètre d'étude concerne 121 communes dont 11 nouvelles communes (Challex, Echallon, Lancrans dans l'Ain, Le Frasnois et Syam dans le Jura, Fourcatier-Maison Neuve, Jougne, Labergement-Sainte-Marie, Les Longevilles-Mont-d'Or, Remoray-Boujeons et Rochejean pour le Doubs).

L'extension vise à englober des territoires caractérisés d'une part par une continuité paysagère avec les communes actuellement classées et un patrimoine bâti traditionnel, d'autre part par des milieux de montagne riches en termes de biodiversité, tous concernés par le réseau Natura 2000, voire classés en réserve naturelle : forêts d'altitude, alpages, tourbières, présence d'espèces sensibles et emblématiques du Haut Jura tels le grand tétras ou le faucon pèlerin.

La nouvelle charte Horizon 2010-2022 se propose de traiter un certain nombre de sujets qui vont de l'écologie à l'industrie en prenant en compte le volet social. Il en ressort trois thèmes :

● **Un territoire construit, vivant et animé ensemble** ; le parc propose de décliner son intervention de manière transversale en trois axes :

- Axe 1 : assurer la cohérence des politiques territoriales
- Axe 2 : partager et développer une culture commune du territoire
- Axe 3 : créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle

Il est évident que le parc ne pourra pas être présent sur tous les fronts sachant qu'il existe déjà de nombreux acteurs locaux.

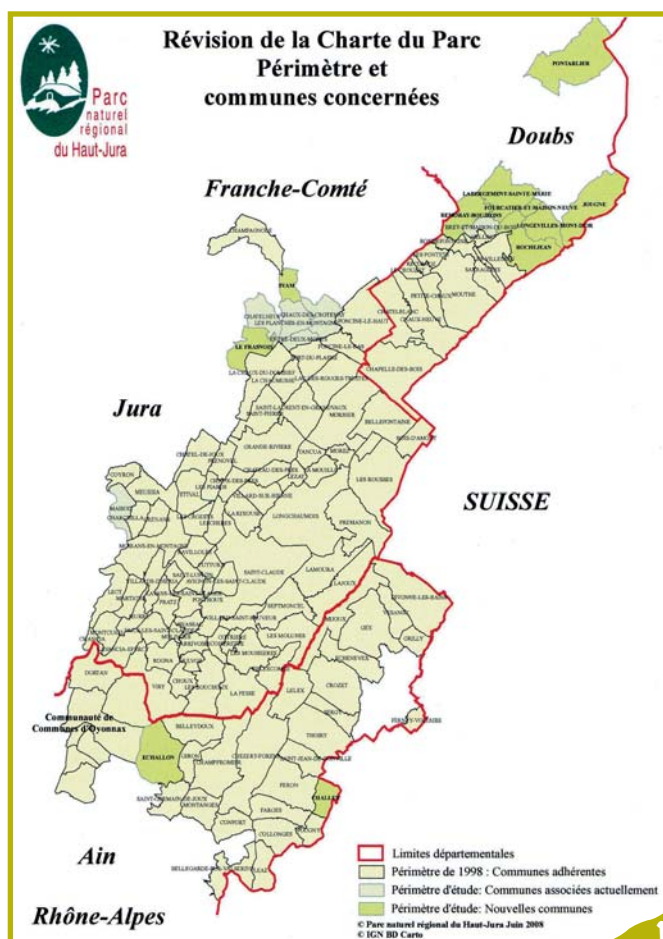
● **Un territoire responsable de son environnement** ; c'est accompagner les choix des collectivités pour préserver l'avenir

- Axe 1 : Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels
- Axe 2 : Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines paysager et bâti
- Axe 3 : Rechercher la performance énergétique
- Axe 4 : Préserver le capital - eau du territoire

● **Un territoire qui donne de la valeur à son économie** ; il est proposé de développer une approche qui se décline autour de quatre axes :

- Axe 1 : mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'économie
- Axe 2 : accompagner la création de valeur ajoutée dans les filières
- Axe 3 : faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie
- Axe 4 : distinguer le territoire par la qualité de son économie.

L'avant-projet de charte a été validé le 28 mars 2009, la procédure suit son cours, Les Communautés de Communes doivent valider la charte pour que les communes nouvelles puissent rejoindre le parc, mais ce sont les conseils régionaux qui finaliseront la charte. Vous pouvez suivre le déroulement sur www://parc-haut-jura.fr



Infos Pratiques

SAMU : 15 ou 112

POMPIERS : 18 ou 112

GENDARMERIE Les Hôpitaux-Neufs : 03 81 49 10 11

MEDECINS DE GARDE

La **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONT-D'OR / LACS**
regroupe en son sein 8 médecins :

- D^r Daniel aux HOPITAUX-NEUFS, **03 81 49 10 81**
 - D^r Quinnez à METABIEF, **03 81 49 14 76**
- D^r Seyeux et Dr Dupoy-Lomont à LABERGEMENT SAINTE-MARIE, **03 81 69 30 85**
 - D^r Bellay à MALBUISSON, **03 81 69 33 87**
- D^r Carray et D^r Besancenet à OYE-ET-PALLET, **03 81 69 40 20**
- D^r Defrasne aux GRANGETTES à partir du 15 septembre 2009 **03 81 69 32 55**

En cas d'urgences, un seul numéro faites le 15

Pour obtenir des conseils médicaux, en dehors des heures d'ouvertures des cabinets médicaux valable partout en France, en composant le n° **39 66** vous trouverez un médecin au bout du fil les nuits, les week-end ou les jours fériés :

- qui vous écoutera et analysera votre problème en fonction de vos symptômes,
 - vous conseillera sur certains gestes à faire (par ex : en cas de fièvre...),
- qui vous mettra en relation avec le SAMU s'il juge que le problème est plus grave.

DÉCHETTERIE LA FUELLE **03 81 69 72 39**

Ouverture : mercredi et samedi 9 heures à 11 h. 45,
Tous les après-midi 13 h. 30 à 17 h. 45 (été), 13 h. 30 à 17 h. 15 (hiver).
Fermeture le mardi

MAISON DE LA RÉSERVE **03 81 69 35 99**

Mai à juin 14 heures à 18 heures sauf lundi
Juillet/Août : tous les jours de 10 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures
Sept/Oct : de 14 heures à 18 heures sauf les lundis.

OFFICE DE TOURISME

Bureaux de Malbuisson **03 81 69 31 21**
Les Hôpitaux-Neufs **03 81 49 13 81**
Les Fourgs **03 81 69 44 91**

PISCINE DE MALBUISSON **03 81 69 75 75**

Ouverture les 3^e et 4^e week-end de juin de 10 heures à 19 heures,
et tous les jours sur la période juillet et août 2009.